



rente d'accident du travail fonction publique hospitalière supprimée

Par **e9595**, le **15/12/2020** à **02:55**

bonjour,

infirmière victime d'un accident du travail en 1987 alors que j'étais dans mon année de stage avant la titularisation , AT reconnu imputable au service je touchais depuis ma radiation des cadres(inapte à la fonction hospitalière) en 1991 une rente AT pour une invalidité à 70%; il y a quelques mois on me l'a supprimée sous prétexte que j'avais repris un travail comme infirmière scolaire , recrutée en tant que travailleur handicapé; en ont-ils le droit? si non, comment contester cette décision?

d'autre part j'attends l'âge de la retraite: que puis-je espérer toucher?

d'avance merci

Par **P.M.**, le **15/12/2020** à **15:02**

Bonjour,

Les voies de recours devraient être indiquées sur la notification...

Il devrait être possible de saisir le Pôle social du Tribunal Judiciaire...